



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Chartres, le 07 février 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de l'appel à projets FDVA « fonctionnement - innovation »

Pour le soutien à la vie associative

En 2019, le FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative) est reconduit dans son rôle de soutien au développement de la vie associative. En plus du volet "Formation des bénévoles", ce fonds de l'État peut financer dorénavant le fonctionnement ou les projets innovants des associations. Ce financement s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations, tous secteurs confondus et est géré au niveau départemental.

Le volet « fonctionnement – innovation » du FDVA vise à renforcer le maillage territorial associatif autour de trois axes :

- le **fonctionnement global** de l'association ;
- les projets d'appui et d'**accompagnement des associations locales** et de leurs bénévoles ;
- les **projets innovants** (réponse à des besoins non couverts ; innovations liées à la gouvernance, au numérique, etc.).
-

Les appels à projets sont lancés jusqu'au 24 mars 2019.

En savoir plus :

www.associations.gouv.fr/